

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry PUECH, Maire.

Etaient présents : Mesdames AUGÉ Lydie, BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, GUILLEN Florie, MONTADAT Lucille, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Jérôme, BERGEON Pascal, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry ; formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : AUGÉ Lydie

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ **Approbation des procès-verbaux des réunions du 23/04/2026 et du 05/06/2026**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✓ **Padel**
- ✓ **Vente d'une partie d'un bien de la section de La Pelouzié à la SCI JTK**
- ✓ **Convention service commun mutualisé « Autorisation du droit des sols »**
- ✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2025**
- ✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025**
- ✓ **Questions diverses**

Modification de l'ordre du jour : le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour de la réunion pour délibérer l'achat d'une partie de terrain à Mme SCHRAMA. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

✓ **Achat d'une partie de terrain à Mme SCHRAMA :** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une ligne électrique aérienne, il est nécessaire de modifier l'implantation prévue de la nouvelle station d'épuration. Les travaux sur le réseau d'assainissement débuteront le 15/07 par le rechemisage du réseau à la Plaine de Barot et l'étanchéité de 20 regards. Les conseillers sont invités à assister au rechemisage. Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration commenceront quant à eux en septembre.

Par conséquent, une délibération est nécessaire pour acter rapidement devant notaire l'achat par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°192, appartenant à Mme SCHRAMA Clazina et d'annuler la délibération qui a été prise lors du Conseil municipal du 3 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de l'achat des parties A et B de la parcelle cadastrée section A n°192 figurant sur le plan annexé à la présente, en l'état, tel que constaté lors du bornage réalisé par le géomètre AGEX soit :

-parcelle cadastrée section A n°192 (parties A et B) d'une contenance totale de 2 641 m² cédées par Mme SCHRAMA Clazina à la commune de SAINT JULIEN DU PUY au prix de 506 €.

- que tous les frais concernant cet échange seront supportés par la commune de SAINT JULIEN DU PUY (frais de géomètre, notaire, etc...)

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

(Délibération n° 2026_D40)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 9 juillet 2026

✓ **Approbation des procès-verbaux des réunions du 23/04/2026 et du 05/06/2026**

Les deux procès-verbaux sont approuvés sans observation et signés par le Maire et les secrétaires desdites séances.

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Lydie AUGÉ est désignée secrétaire de séance.

✓ **Padel**

Serrure connectée : le coffret électromagnétique a été posé ainsi qu'une prise électrique en 220 v. La mairie pourra allumer manuellement le terrain. Un effaroucheur à ultrasons sera acheté pour faire fuir les pigeons, ce système fonctionne bien au padel de Gaillac. Une moins-value de 600 € sera appliquée sur le lot Electricité. Des détecteurs de mouvement seront installés. Le bardage devant et le pourtour sont à finir par l'entreprise Vivian PUJOL. L'entreprise MARTOREL doit reprendre certains travaux. La réception des travaux est prévue le 21/07. Un film a été réalisé par drone par Vivian PUJOL. Il faut contacter NEOP pour programmer la serrure connectée. Une jardinière sera achetée et installée devant le padel, là où il n'y a pas de portail.

Les conseillers s'accordent sur une durée de créneau d'1h30 et décident de créer une section (commission) Padel au sein du Conseil municipal, sans personne extérieure pour le moment, avec comme membres : Magali CENDRES, Sébastien MAIO, Jérôme BARDOU, Lydie AUGÉ et Carole SALORT pour décider des tarifs, modalités de réservations, créneaux attribués... Le Conseil municipal sera ensuite informé des choix de la section Padel.

La section Padel devra procéder à l'enregistrement des paramètres retenus sur le site Balle Jaune. Mme Cendres et M. Maio expliquent le fonctionnement du site.

Le wifi doit être installé pour la serrure connectée.

✓ **Vente d'une partie d'un bien de la section de La Pelouzié à la SCI JTK**

Le Maire expose qu'à la demande du notaire, il convient de reprendre une délibération pour la vente d'une partie d'un bien de la section « La Pelouzié » à la SCI JTK au lieu de M. et Mme JAUZION Thierry,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente d'une partie du bien de la section de commune « La Pelouzié » à la SCI JTK
- DECIDE de porter le prix du m² à 3.50 € TTC pour la vente de la parcelle cadastrée section A, parcelle n°1092
- DIT que tous les frais concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais de géomètre, notaire, etc...)
- AUTORISE le maire à signer tous documents concernant cette affaire

(Délibération n° 2026_D38)

Enfin, le puit sur le patus d'Autanel Bas a besoin d'être refait. Le propriétaire riverain a proposé de le faire. Le Conseil dit qu'un chantier Jeunes peut éventuellement le faire si cela rentre dans le cahier des charges de la CCLPA.

✓ **Convention service commun mutualisé « Autorisation du droit des sols »**

Monsieur le Maire précise que suite au renouvellement des organes délibérants de la CCLPA et des communes, une nouvelle convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols » doit être approuvée, suite à l'élection de Mme Christine VALERO en qualité de Présidente de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA).

Après en avoir fait la lecture, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols » avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols », avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2026,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

(Délibération n° 2026_D39)

- ✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2025.**

Le RPQS est présenté aux élus. Le Conseil déplore qu'il y ait régulièrement des dépôts sauvages.

- ✓ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025**
Le RPQS est présenté aux élus.

- ✓ **Questions diverses**

- **DM :** Le Maire expose que dans le cadre de l'avance de 150 000 € du budget communal au budget assainissement votée lors du Conseil municipal du 05/06, il est nécessaire de prendre deux Décisions Modificatives de budget. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **CCLPA :**

- Commission « Aménagement » : M. BERGEON a assisté à la réunion du 01/07 et donne les différents chiffres du PLUi : 68% des parcelles en zone A , 9 % d'artificialisation des sols...
Service ADS : des permanences téléphoniques sont assurées pour renseigner les demandeurs sur leurs projets de permis de construire, déclaration préalable... le mardi matin et le jeudi après-midi. Les demandes peuvent être déposées en ligne sur le guichet unique. Enfin, une réunion sur les zones humides s'est tenue hier à la CCLPA.
- Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » : Mme GUILLEN résume la réunion :
Présentation des services, des crèches, des ALSH, du service jeunesse...et actions menées.
- Culture : Mme MONTADAT a assisté à la réunion où il a été présenté le service et les différentes propositions culturelles (médiathèques, bus pour la Scène Nationale d'Albi, exposition photo sur les 28 communes...)
- **Téléthon :** lancement départemental du Téléthon le 09/10 à la salle polyvalente, en présence de la Présidente nationale.

Le Maire,
Thierry PUECH

Le secrétaire de séance,
Lydie AUGÉ